



## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Direction départementale  
des territoires et de la mer  
des Pyrénées-Atlantiques

Syndicat mixte du bassin du gave de Pau  
Technopole Hélioparc Pau-Pyrénées  
2 avenue du Président Pierre Angot  
64053 PAU

### Service de l'Eau

Dossier suivi par :  
Stéphanie BORDE

Mèl : ddtm-gu-eau@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Tél. : 05 59 80 87 14  
Fax : 05 59 80 86 08

Objet : Dossier de déclaration d'intérêt général nécessitant une déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 et L. 211-7 du code de l'environnement : **Programme d'entretien ponctuel 2022 sur l'ouzom – DIG Warsmann sur les communes d'Igon et d'Asson.**  
**Accusé de réception au guichet unique de l'eau.**

Réf. : 64-2022-00140  
SB/LET220476

Pau, le 25 avril 2022

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre dossier de déclaration d'intérêt général nécessitant une déclaration, au titre du code de l'environnement (Législation sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

### **Programme d'entretien ponctuel 2022 sur l'ouzom – DIG Warsmann sur les communes d'Igon et d'Asson**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- date de réception du dossier au guichet unique : 14 avril 2022
- numéro d'enregistrement au guichet unique : 64-2022-00140

Votre dossier a été transmis à l'unité travaux et milieux aquatiques qui est chargée de l'instruction de ce dossier.

**Je vous rappelle en outre qu'il vous est interdit de débiter les travaux avant la fin de la procédure.** Le non-respect de cette disposition entraînerait le rejet de votre dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par subdélégation,  
la responsable de l'unité travaux et milieux  
aquatiques

Stéphanie LEBRET

Copie : Service Instructeur

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.